

Ce document a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles qui se rapportent à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il :

L'assistance Comfort de la Visa Business Gold (Prepaid) est un contrat d'assurance par lequel l'assureur s'engage à offrir à l'assuré certaines prestations d'assistance lorsque celui-ci rencontre un problème pour sa personne.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assistance Comfort de la Visa Business Gold (Prepaid) couvre :

Assistance aux personnes :

Les personnes assurées sont : le titulaire de la carte, son conjoint (de droit ou de fait) cohabitant, les ascendants et descendants au 1er degré, non mariés et vivant au foyer du titulaire de la carte, ainsi que les enfants non mariés résidant ailleurs en Belgique mais domiciliés chez le titulaire de la carte. Les termes « vous », « votre » ou « vos » font référence aux personnes assurées.

Si vous êtes malade ou blessé à l'étranger:

- ✓ Prise en charge du rapatriement ou transport sanitaire préconisés jusque dans un service hospitalier en Belgique proche du domicile ou jusqu'au domicile, et organisation et prise en charge du transport d'un autre assuré jusqu'à son lieu de séjour en Belgique.
- ✓ Frais de descente en traîneau en cas d'accident sur les pistes de ski.
- ✓ En cas d'hospitalisation de plus de 10 jours, organisation et prise en charge du déplacement d'un membre du ménage pour se rendre auprès de l'assuré malade ou blessé. Les frais de séjour sur place sont remboursés jusqu'à 37,20 EUR par jour, pendant 10 jours au maximum.
- ✓ En cas d'impossibilité de s'occuper des enfants de moins de 16 ans, prise en charge des frais de déplacement d'une personne désignée par la famille pour prendre en charge les enfants et les ramener au lieu de séjour choisi en Belgique.
- ✓ En cas de décès à l'étranger suite à une maladie ou un accident :
 - soit le rapatriement de la dépouille mortelle jusqu'au lieu d'inhumation en Belgique et prise en charge des frais de traitement post-mortem, de mise en bière et de cercueil (jusqu'à 496 EUR) ;
 - soit les frais d'inhumation sur place à l'étranger.

Autres :

- ✓ Les frais de transport en cas de retour anticipé :
 - suite au décès ou à une maladie grave, en Belgique, d'un membre de la famille. Il s'agit soit du voyage aller/retour d'un assuré ou du voyage retour uniquement de deux assurés ;
 - suite à un incendie, un cambriolage ou un cas de force majeure à votre domicile ou lieu d'exploitation en Belgique.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

L'assistance Comfort de la Visa Business Gold (Prepaid) ne couvre notamment pas :

- ✗ Les affections ou lésions bénignes qui ne vous empêchent pas de poursuivre votre voyage.
- ✗ Les maladies mentales ayant déjà fait l'objet d'un traitement.
- ✗ La grossesse après le 6e mois
- ✗ Les maladies chroniques ayant provoqué des altérations neurologiques, respiratoires, circulatoires, sanguines ou rénales.
- ✗ Les rechutes et les convalescences de toutes affections révélées, non encore consolidées et en cours de traitement avant la date de départ en voyage et comportant un danger réel d'aggravation rapide.
- ✗ L'achat et la réparation de prothèses en général, y compris lunettes, lentilles de contact, etc.
- ✗ Les frais en vue de traitements médicaux et chirurgicaux et de médicaments, prescrits et/ou engagés en Belgique, même si ceux-ci résultent d'une maladie ou d'un accident survenus à l'étranger.
- ✗ Le remboursement des frais d'annulation de séjour ou les conséquences de faits de grève.



Y a-t-il des restrictions de couverture ?

L'assistance Comfort de la Visa Business Gold (Prepaid) n'intervient jamais pour les situations, les conséquences et les retards causés par :

- ! le suicide ou tout acte intentionnel ou faute grave d'un assuré ;
- ! des événements tels que guerre, guerre civile, grève (sauf en cas d'interruption de voyage ou retard de plus de 4 heures) émeute ou mouvement populaire, terrorisme ou sabotage ;
- ! des accidents nucléaires tels que définis par la Convention de Paris et les Protocoles additionnels ou résultant de radiations provenant de radio-isotopes ;
- ! la pratique de sports de compétition, de sports motorisés ou de sports exercés à titre professionnel ;
- ! des cataclysmes naturels.
- ! Pour la garantie « remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation » réservée au titulaire de la carte, une franchise de 49,60 EUR par sinistre est d'application.

- ✓ Les frais de recherche ou d'opération de sauvetage en vue de sauvegarder votre vie ou votre intégrité physique (maximum 2.479 EUR)
- ✓ L'envoi à l'étranger d'une valise avec des effets personnels, en cas de vol, perte ou destruction de vos bagages.
- ✓ L'avance de la caution pénale à payer à l'étranger jusqu'à 12.395 EUR par assuré si un accident entraîne votre emprisonnement ou un risque d'emprisonnement et les frais d'honoraires d'avocat à l'étranger jusqu'à 1.240 EUR par assuré si vous êtes poursuivi suite à un accident.
- ✓ L'avance de fonds jusqu'à 1.240 EUR pour couvrir les dépenses immédiates en cas d'hospitalisation urgente ou dans toute situation imprévue ou urgente où la carte Visa Business Gold (Prepaid) ne peut plus être utilisée pour le paiement suite à la perte ou au vol de celle-ci.
- ✓ L'envoi à l'étranger de médicaments indispensables prescrits par un médecin et introuvables sur place.
- ✓ Le remboursement des frais d'hôtel jusqu'à 124 EUR par nuit, avec un maximum de 2 nuits, et le remboursement des frais de repas jusqu'à 49,60 EUR par jour, avec un maximum de 2 jours, si le voyage à l'étranger doit être interrompu ou retardé de plus de 4 heures à la suite d'une grève soudaine, d'une catastrophe ou d'un autre événement imprévu, dans la mesure où le voyage a été payé avec la Visa Business Gold (Prepaid).

Assistance réservée au titulaire de la carte :

- ✓ La transmission de documents (max. 5 kg) en cas de destruction des originaux
- ✓ La mise à disposition d'un billet aller simple pour le remplacement du titulaire rapatrié ou pour votre retour à votre lieu de mission si le rapatriement a été décidé par Assistance Comfort.
- ✓ Le remboursement de vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation (jusqu'à 4.958 EUR par période de garantie d'un an) suite à une maladie ou un accident à l'étranger s'ils sont suivis d'un transport médicalisé, décidé et organisé par Assistance Comfort.



Où suis-je couvert(e) ?

Cette assurance est valable dans le monde entier, à l'exception de la Lybie (en Belgique, au-delà d'un rayon de 10 km du domicile et du lieu de résidence des enfants).



Quelles sont mes obligations ?

- Déclarer le risque conformément à la réalité à la souscription du contrat.
- En cours de contrat, avertir l'assureur en cas de changement concernant le preneur d'assurance
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter la survenance ou l'aggravation d'un sinistre
- En cas de sinistre, déclarer celui-ci et ses circonstances, ses causes, et l'étendue du dommage et l'identité des témoins et victimes dans les huit jours après la survenance de celui-ci.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La contribution est comprise dans les frais de votre Carte Belfius Visa Business Gold (Prepaid). Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans le contrat que vous avez conclu avec votre banque pour la demande de votre Carte.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie de ce contrat prend effet à compter de la date de l'activation de la Carte et après la date d'entrée en vigueur de ce contrat d'assurance souscrit par le Preneur d'Assurance auprès de l'Assureur.

Toutes les garanties prennent fin immédiatement et expirent automatiquement en cas de non-renouvellement ou d'expiration de la Carte et/ou si le présent contrat d'assurance souscrit par le Preneur d'Assurance auprès de l'Assureur prend fin pour quelque raison que ce soit.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez à tout moment résilier votre affiliation, en résiliant votre Carte, en prenant contact avec Belfius.